

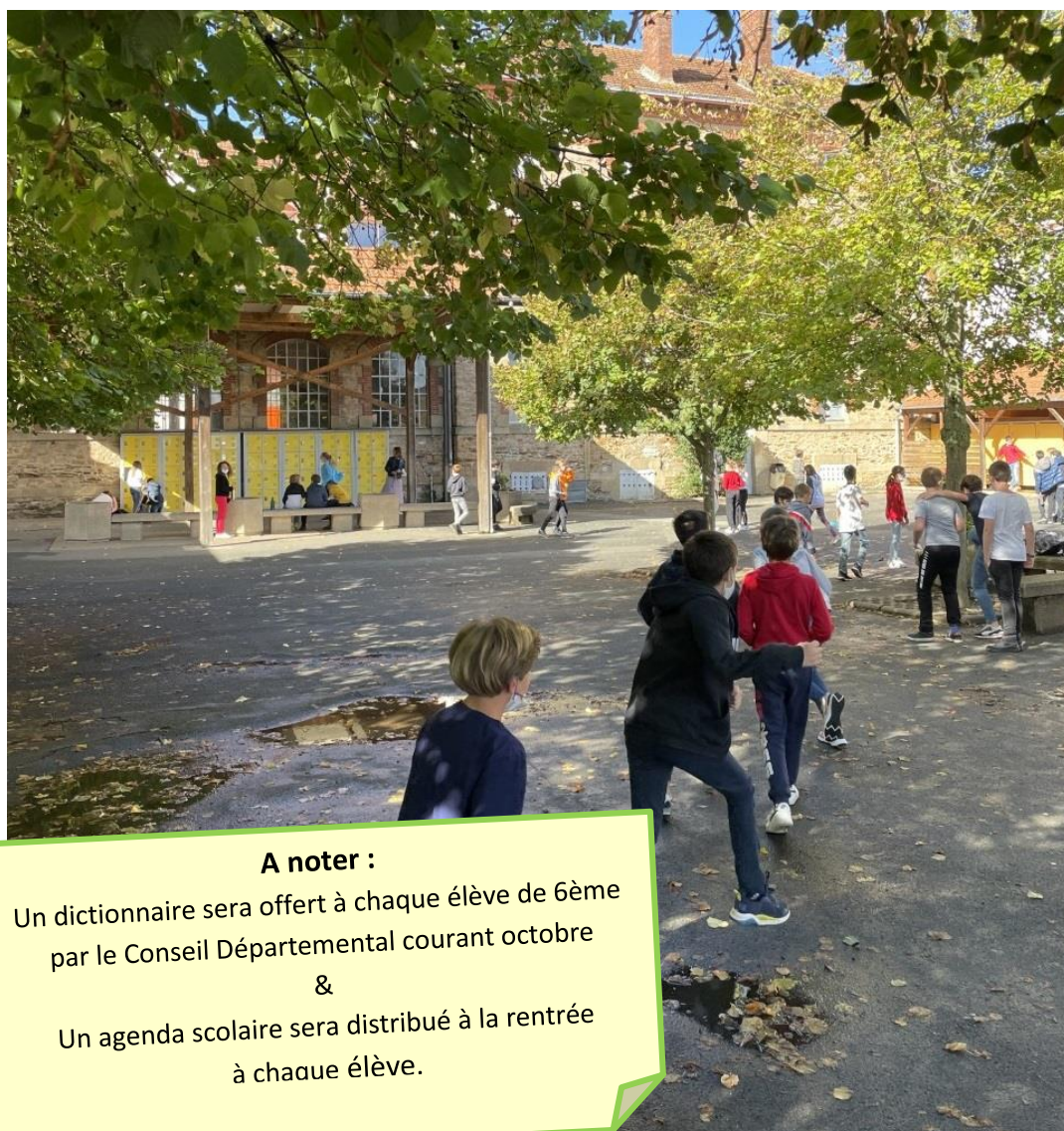


Juin 2022

LIVRET D'ACCUEIL COLLEGE ST MICHEL

6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème}

RENTREE 2022-2023



A noter :

Un dictionnaire sera offert à chaque élève de 6^{ème}
par le Conseil Départemental courant octobre
&
Un agenda scolaire sera distribué à la rentrée
à chaque élève.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

1.1. Dates de rentrée et organisation des premières semaines

Judi 1 septembre de 8h10 à 16h : Rentrée des 6^{èmes}

La présence des parents est autorisée jusqu'à la sonnerie. Ce premier jour, les externes pourront sortir à 12h et revenir pour 13h (merci d'envoyer un mail à vscollege@ec-erdre.fr si votre enfant ne déjeune pas à la restauration scolaire). Dans le cartable, mettre une trousse et des feuilles simples.

Le premier jour est une journée d'intégration : les élèves auront différents ateliers pour faire connaissance entre eux, découvrir le collège, l'équipe des professeurs et l'équipe de vie scolaire.

Vendredi 2 septembre de 8h10 à 16h : Rentrée des 5^{èmes} et des 4^{èmes} (Les 6^{èmes} ont cours)

Les parents ne rentrent pas dans l'enceinte de l'établissement.

Dans le cartable, mettre une trousse, des feuilles simples et un cadenas pour le casier. Modèle de cadenas : format moyen.

Les premières semaines de septembre :

Les emplois du temps sont testés, ils sont donc provisoires et susceptibles de changer. Les emplois du temps définitifs seront donnés courant du mois de septembre.

Autorisations de sortie :

Une étude encadrée est prévue pour tous les temps qui seront notés ETUDE sur les emplois du temps et cela de 8h10 à 16h (ou 12h le mercredi).

Avec l'autorisation écrite des parents, un élève pourra arriver à 9h05 si son emploi du temps commence par une ETUDE ou partir à 15h si son emploi du temps se termine par une ETUDE.

Pour les élèves EXTERNES (qui ne déjeunent pas à la restauration scolaire), ils pourront sortir de l'établissement dès la fin de leur dernier cours de la matinée et revenir dès le début du premier cours de l'après-midi.

Pour les familles qui peuvent déjà prévoir cette organisation, **merci de remplir l'autorisation provisoire de sortie jointe.**

Pour les familles qui ne peuvent pas encore répondre à ces autorisations et qui attendent d'avoir connaissance des emplois du temps, les autorisations seront à remplir à la rentrée et nous considérerons que les jeunes seront au collège de 8h à 16h.

Pour les élèves qui prennent le tram-train, une étude sera possible de 16h10 à 16h45 (horaire adaptable en fonction des horaires tram train). Ils pourront déjeuner au collège le mercredi midi.

1.2. Horaires de l'établissement

Les horaires de cours des 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 16h00 et le mercredi de 8h10 à 12h05

Les horaires d'accueil des élèves :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h40 à 17h10 et le mercredi de 7h40 à 12h05

Les horaires administratifs (et permanence téléphonique) :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 17h00, et le mercredi de 7h40 à 12h10

1.3. Vacances scolaires

TOUSSAINT	Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre
NOEL	Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier
HIVER	Du samedi 11 février au lundi 27 février
PRINTEMPS	Du samedi 15 avril au lundi 2 mai
PONT ASCENSION	Du mercredi midi 17 mai au lundi 22 mai
ETE	A partir du vendredi 7 juillet

2. VIE SCOLAIRE

2.1. ECOLE DIRECTE : activation des comptes **obligatoire** en début d'année

Il faut activer le compte élève ET le compte parent.

Nous vous communiquerons vers le 22 août vos codes d'accès (compte parent) pour le site www.ecoledirecte.com

TOUTE CORRESPONDANCE VENANT DE L'ETABLISSEMENT PASSE PAR ECOLE DIRECTE, il est important d'initialiser les DEUX comptes.

Vous avez la possibilité de consulter les circulaires, les notes, absences et retards de votre enfant ainsi que les relevés de notes.

Les certificats de scolarité seront aussi disponibles sur ce site.

2.2. Absences – Retards :

Toute absence ou retard imprévus doivent être signalés avant 8h20 à la vie scolaire le jour même par téléphone au **02-40-72-49-49**, par mail vscollege@ec-erdre.fr, via messagerie Ecole Directe, ou en remplissant les coupons dans le carnet de liaison.

Une absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite, précisant le motif, auprès de la vie scolaire. L'autorisation sera ou non accordée par la direction suivant le bien-fondé du motif invoqué.

Dans tous les cas, à son retour dans l'établissement, l'élève doit passer à l'accueil de la vie scolaire justifier son absence et faire viser son carnet. Il doit le présenter au professeur dès sa 1^{ère} heure de cours.

2.3. REGLEMENT INTERIEUR - Carnet de liaison et agenda scolaire

Le carnet de liaison et l'agenda scolaire sont distribués par l'établissement le jour de la rentrée.

Vous devez consulter et signer ce carnet très régulièrement.

Les professeurs et la vie scolaire l'utilisent pour toute communication sur le travail, le comportement, les circulaires... L'élève doit toujours l'avoir en sa possession.

En cas de perte, le nouveau carnet vous sera facturé 5 €.

Le règlement intérieur de l'établissement est inclus dans ce carnet. Il devra être lu et signé conjointement par l'élève, les parents et/ou le représentant légal.

L'inscription dans l'Ensemble St Martin du Val d'Erdre valide l'acceptation du règlement intérieur.

2.4. Rencontre avec les professeurs

Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié. Il vous renseignera sur la scolarité et le comportement de votre enfant.

Vous aurez l'occasion de le rencontrer lors des réunions de début d'année qui ont lieu à 18h30 les :

lundi 19 septembre	6è
mardi 20 septembre	5è
jeudi 22 septembre	4è

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal ou avec un autre membre de l'équipe pédagogique par l'intermédiaire du carnet de liaison ou via Ecole Directe.

2.5. Options pédagogiques, pastorale, activités hors emploi du temps...

Les voyages scolaires et l'échange avec l'Allemagne en 4ème : à ce jour, nous sommes dans l'impossibilité de vous dire s'ils seront maintenus l'année prochaine (pour information, les voyages ont un coût d'environ 400€).

Les options pédagogiques (LCA, LCE, espagnol 6^{ème}, Sport 4^{ème}, 3^{ème}...) ainsi que **la culture chrétienne** (en 6^{ème}/5^{ème}) sont comprises dans l'emploi du temps de l'élève, c'est-à-dire dans l'amplitude horaire 8h10-16h et le mercredi 8h10-12h05.

L'Association Sportive, clubs et ateliers comme le yoga, la chorale, le théâtre, la catéchèse, le club sciences ... seront présentés en début d'année. Les séances ont lieu de 16h10 à 17h05 et débiteront fin septembre.

Une étude de 16h10 à 17h05 payante est proposée les lundi, mardi, jeudi, vendredi. Vous pouvez y inscrire votre enfant dès la première semaine en envoyant un mail à vscollege@ec-erdre.fr ou en complétant la feuille jointe.

Les jeunes prenant le tram-train pourront avoir une salle à disposition au collège en attendant leur tram-train. Cette proposition n'est pas payante.

3. CONTACTS

Vos questions concernent :

> Le suivi scolaire de votre enfant	Le professeur principal	via le carnet de liaison ou Ecole Directe	
> Les absences, retards, la restauration, le suivi sur les temps hors-classes ...	La vie scolaire	Mme BARON	vscollege@ec-erdre.fr Ecole Directe
> Des questions sur votre dossier administratif, un changement d'adresse mail, de numéro de téléphone...	L'accueil et secrétariat de direction	Mme HERBERT	contactcollege@ec-erdre.fr 02 40 72 49 49
	Le Chef d'établissement	M. TEXIER	
> Tout autre questionnement	La Directrice Adjointe du collège Responsable Vie Scolaire	Mme LAVAUZ	elavaux@ec-erdre.fr
> Un problème ou questionnement sur l'orientation de votre enfant	Le/la directeur/trice des études	M McERLAIN Mme DAVID Mme MOREAU	cmcerlain@ec-erdre.fr adavid@ec-erdre.fr smoreau@ec-erdre.fr
Pour tout ce qui concerne la pastorale	L'Animatrice pastorale	Mme CLEMENT	eclement@ec-erdre.fr Ecole Directe
> Le suivi comptable	Le service comptabilité - bourses	Mme PLAYOUST	cplayoust@ec-erdre.fr Ecole Directe
	L'A.P.E.L.		apelstchristophe@ec-erdre.fr